



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Enquête publique

Échelle 1 : 2'000

Mars 2022



Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique		
dans sa séance du :	du :	au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général	Approuvé par le Département compétent		
dans sa séance du :	Lausanne, le :		

La Présidente :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			

	Jaquier Pointet SA Géomètres brevetés	Rue des Pêcheurs 7 Case postale 1401 Yverdon-les-Bains	024 424 60 70 info@jpo.ch www.jpo.ch
--	--	--	--

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite de propriété projetée
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 3 décembre 1992 et du 17 septembre 2020 par l'Inspection des forêts du 7ème arrondissement (art. 13 LFO)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFO)

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone viticole 16 LAT (VIT)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Secteurs de protection

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT


- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OÉaux

Secteurs de protection

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restriction 1 - Inondation
- Secteur de restriction 2 - Inondation partielle



Plan établi sur la base des données cadastrales du 20.01.2022, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :
Signature :